
Renvoi aux comités de liquidation et d'instruction publique de l'adresse du conseil-général et de la commune de Châteauneuf qui demandent de changer leur nom en celui de Mont-Sarthe et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de liquidation et d'instruction publique de l'adresse du conseil-général et de la commune de Châteauneuf qui demandent de changer leur nom en celui de Mont-Sarthe et annoncent des dons patriotiques, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 187;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30431_t1_0187_0000_1

Fichier pdf généré le 22/01/2023

13

Les membres composant le conseil-général du district de Châteauneuf invitent la Convention à rester à son poste, et rendent hommage à ses travaux. Ils annoncent que, le 2 pluviôse (21 janvier, style esclave), ils ont célébré une fête civique, à l'occasion de la mort du tyran : l'agent national a fait le tableau des attentats sans nombre de Capet; après quoi il a brûlé, au pied de l'arbre de la liberté, les différentes lettres-patentes qu'il en avoit obtenues. A dix heures et un quart, moment où la tête du monstre est tombée sous le glaive national, des pavillons tricolors ont été élevés sur la maison du district, au milieu des plus vives acclamations et des cris redoublés de *la liberté ou la mort!*

Ils se joignent à la commune de Châteauneuf pour demander que ce nom soit changé en celui de Mont-Sarthe.

Ils préviennent la Convention que le citoyen Fauchon, maire de cette commune, fait don à la patrie d'une somme de 360 l.; la citoyenne veuve Gallois, de Durtal, d'une rente viagère de 900 liv.; le citoyen Lesrat, d'un calice et d'une patène en argent, pesant ensemble 2 marcs 6 onces 4 gros;

Divers citoyens, des chemises, du linge et de la charpie, qui ont été envoyés aux hôpitaux d'Angers.

Ils l'informent que les citoyens Guillet, Peyre, Drouchet, Lebreton, Hossard et Peton, curés ou vicaires dans leur district, ont déposé leurs lettres.

Enfin, ils demandent les bustes de Lapeletier et Marat. Nous les attendons, disent-ils, avec impatience, pour célébrer la fête de ces deux martyrs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de liquidation et d'instruction publique, chacun en ce qui le concerne (1).

14

Les sans-culottes formant la société populaire de Barre, district de Florac, département de la Lozère félicitent la Convention sur les travaux, et l'invitent à rester à son poste. Ne cessez pas, disent-ils, de lancer la foudre vengeresse, jusqu'à ce que tous les ennemis de la liberté courbent devant elle leurs fronts et leurs cœurs avilis par la servitude. Que le peuple ne pose les armes que lorsqu'un Français pourra voyager par toute la terre, aussi respecté que l'étoit jadis un citoyen romain.

Ils demandent qu'il soit créé des coupures de 12 s. ou de toute autre valeur, non divisibles par cinq, afin de faciliter les échanges avec celles de 10, 15 et 25 s.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (2).

(1) P.V., XXXIII, 102-103. Bⁱⁿ, 19 vent. et 28 vent. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1185.

(2) P.V., XXXIII, 103. Bⁱⁿ, 19 vent.; J. Sablier, n° 1185; J. Fr., n° 531; J. Matin, n° 573; Mess. soir, n° 568.

15

La nouvelle administration du district de Bourg, département du Bec-d'Ambès, invite la Convention à rester à son poste, jure amour, respect et fidélité aux lois. Elle annonce que la première vente des biens d'émigrés, faite le 8 de ce mois, a produit 1 039 100 liv. Dans le nombre des objets vendus, se trouve un bien contenant 27 journaux, estimé 50 000 liv., et qui a été porté jusqu'à 110 100 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (1).

16

Les citoyens composant la commune d'Auvers le-Hamon écrivent que l'énergie est rendue à leurs frères; que les modérés se réchauffent; que les aristocrates sont abattus, et que la raison range tous les esprits sous son empire. « Les mains sacrilèges des brigands de la Vendée, disent-ils, avoient abattu l'arbre sain de notre liberté; nous en avons élevé un qui prendra racine, fallût-il l'arroser de notre sang; il croîtra sur les cendres de la féodalité dont nous avons incendié les titres. Ils invitent la Convention à rester à son poste, rendent hommage à ses travaux, et demandent que le nom de leur commune soit changé en celui d'Auvers-l'Union.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de division et d'instruction publique (2).

17

L'agent national près le district de Rethel prévient la Convention que plusieurs communes de ce district y ont déposé leurs offrandes patriotiques. Elles consistent en 1 345 liv. en assignats, 982 chemises, 38 paires de bas, 98 paires de souliers, 10 draps, une couverture, 6 serviettes, 2 taies d'oreillers, une coiffe de nuit, 7 cols, 4 gibernes, 2 casques, 3 sabres, 1 sac de peau, 1 sac de toile, 4 paires de guêtres, 1 baidrier, 2 paquets de charpie et 12 livres de balles. Il espère que les autres communes suivront dans peu cet exemple.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

18

La société populaire et montagnarde d'Alençon dénonce les prêtres comme cause en partie

(1) P.V., XXXIII, 104. Bⁱⁿ, 18 vent., 19 vent. et 22 vent.; M.U., XXXVII, 297; Ann. patr., p. 1931; C. Eg., n° 568; J. Sablier, n° 1185.

(2) P.V., XXXIII, 104. Bⁱⁿ, 19 vent.

(3) P.V., XXXIII, 105. Texte proche de l'original, daté du 23 pluv. II et signé LANDRAGHU (C 293, pl. 968, p. 31). Mention dans Bⁱⁿ, 28 vent. (1^{er} suppl^t); M.U., XXXVII, 297; J. Sablier, n° 1185; C. Eg., n° 568; Ann. patr., n° 1927; J. Fr., n° 531; Mon., XIX, 658.